

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2021, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-678 créant une réserve financière pour le financement des dépenses reliées à l'assainissement des eaux.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 9 juin 2021

Me Chantal Doucet
Greffière